



Comité de Corse – Section d’Ajaccio  
2 rue Gabriel PERI – 20000 Ajaccio

Ajaccio, le 23 novembre 2008

## COMMUNIQUE

Prière d’insérer : «

### **Amendement: une ruse**

Le président du Conseil exécutif estime qu’ *« il serait inopportun voire inutile »* qu’un avis sur son projet de PADDUC soit émis par le Conseil économique, social et culturel de Corse comme le demande la majorité de ses membres. Dans un courrier adressé en ce sens au président du CESSC, il précise que ce projet est *« en partie déjà obsolète »*.

La Ligue des Droits de l’Homme s’étonne de ces propos. Elle rappelle que le CESSC a été saisi cet été par le président de l’exécutif lui-même du projet de PADDUC arrêté en juillet 2008. Elle observe également que ce document enfin rendu public en août a permis aux groupes politiques de l’Assemblée de Corse de prendre position. Elle constate enfin que le texte disponible sur le site de la CTC et donc accessible aux citoyens demeure celui validé en juillet. Le manque de considération que traduisent les propos du président du Conseil exécutif ne concernent pas que les membres du CESSC. Mais quels sont aujourd’hui les termes du débat qui permettent à chacun de se faire une opinion ?

Discute t-on du texte arrêté par le Conseil exécutif territorial le 24 juillet 2008 ou d’un autre texte « validé-amendé » et en permanence obsolète. En fait, la technique de l’amendement apparaît pour ce qu’elle est : une ruse visant à faire croire qu’il y a information et concertation et ainsi tenter de faire oublier le déficit démocratique qui a accompagné l’élaboration de ce projet de PADDUC pendant 5 ans. De fait, le débat public devient impossible tandis que les institutions territoriales sont déstabilisées voire discréditées. Cela ne peut déboucher que sur davantage de confusion et de tension. »

Ligue des Droits de l’Homme  
Section d’Ajaccio